



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Equipier d'intervention à bord des navires

(IBN1)

Annexe II de l'arrêté du .../.../...



Page de version

Dates	Numéro de version	Impact
17/10/16	1	Rédaction sous format « référentiel de certification » en référence aux directives de mise à jour de la DGSCGC.

Travaux du 20 octobre 2016

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les conditions de délivrance de la certification relatives aux compétences de l'activité l'Equipier d'intervention à bord des navires (IBN1).

Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance du diplôme correspondant.

Activité d'Equipier d'intervention à bord des navires :

Cadre de la certification	page 4
Modèles de diplômes	page 8
Glossaire	page 11
Remerciements - participants à l'élaboration du document	Page 12

Travaux du 20 octobre 2016

CADRE DE LA CERTIFICATION DE L'ACTIVITE D'EQUIPIER D'INTERVENTION À BORD NAVIRES

Les activités décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités ou un ensemble d'activités confiées à une fonction (ou métier).

Le présent référentiel de certification définit les modalités d'évaluation et de validation de la formation de **l'équipier d'intervention à bord des navires (IBN1)**.

INTRODUCTION

L'évaluation des compétences est la résultante du déploiement d'une approche centrée sur l'individu dans les parcours de formation des personnels concourant aux missions de sécurité civile.

L'approche par les compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes (compétences), les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. Il n'est plus simplement acteur de sa formation, il est également :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

L'apprenant sera donc accompagné par un formateur dans son parcours de formation durant toute la formation. Pour cela, le formateur doit nécessairement être formé à l'approche par les compétences. En effet, la relation pédagogique horizontale de l'approche par les compétences doit être intégrée et mise en œuvre par chacun des acteurs de la formation.

L'accompagnement d'un apprenant dans son développement nécessite de la part des formateurs une représentation diamétralement opposée à la représentation issue du modèle transmissif.

La réussite repose sur les compétences relationnelles et techniques de l'équipe pédagogique d'une part, et sur la confiance des apprenants dans ce nouveau dispositif d'autre part.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par l'apprenant, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

L'objet de l'auto-évaluation de l'**équipier IBN1** doit permettre d'évaluer les performances liées aux activités et compétences associées du tableau suivant :

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
1. Appliquer en toute sécurité les techniques de reconnaissance	• Contrôler et parfaire l'équipement des équipiers IBN
	• Utiliser l'appareil respiratoire à autonomie renforcée en service dans l'unité
	• Appliquer les techniques de progression à bord d'un navire
	• Mettre en œuvre les moyens de secours propres au navire
2. Réaliser une opération de sauvetage IBN	• Mettre en œuvre le matériel et les techniques adaptés aux opérations de sauvetage IBN
3. Participer aux actions de soutien	• Mettre en œuvre le matériel de ventilation et les contraintes particulières de mise en œuvre du désenfumage dans l'environnement navire
	• Mettre en œuvre le matériel d'épuisement et les contraintes particulières de mise en œuvre dans l'environnement navire
4. Participer à la lutte contre tous types de sinistres	• Appliquer les techniques d'intervention et de protection appropriées en fonction de la nature du sinistre et de sa localisation
	• Apporter son concours à l'équipage du navire lors d'opérations d'évacuation

ACTIVITÉ OPTIONNELLE	COMPÉTENCES ASSOCIEES
5. Participer aux actions d'une unité IBN dans le cadre d'une EEI pour SMGA ou ANED	• Participer à l'organisation d'un PT, CRM et/ou une DZ lors de la projection de personnels à bord d'un navire
	• S'équiper des EPI adaptés à la mission.
	• Préparer les équipements collectifs nécessaires à la mission dans le cadre d'un SMGA
	• Participer à la sécurité des passagers

Les performances attendues sont précisées dans les référentiels de formation.

Modalités d'évaluation

Chaque formation fait l'objet d'évaluations formatives et d'autoévaluations accompagnées (l'apprenant réalise sa propre évaluation accompagné du formateur) tout au long de la formation.

Les objectifs de ces mesures doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant et d'adapter la formation, le cas échéant.

L'organisation et le contenu des évaluations sont définis dans un référentiel interne de certification qui doit être annexé au règlement de formation de chaque organisme de formation.

Le référentiel interne de certification détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités et les critères d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portés à la connaissance de l'apprenant, afin de l'associer au processus de mesure. Elles doivent induire une traçabilité permettant à l'apprenant, aux équipes pédagogiques, aux évaluateurs et jury de disposer des éléments factuels sur les jugements portés. Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments de jugement doivent spécifier les axes de progression pour envisager l'acquisition. Les jugements doivent être portés tant sur les habiletés, les attitudes que les connaissances précisés dans le référentiel de formation.

Le jugement sur l'acquisition des capacités doit être considéré soit :

- « ACQUIS » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUIS ».

La validation d'une formation nécessite que l'apprenant ait acquis l'ensemble des compétences précisées dans le référentiel de compétences.

Agrément de formation

Les organismes de formation pour délivrer un diplôme doivent disposer d'un agrément dont les modalités d'obtention sont précisées dans le référentiel de formation.

Modalités de certification

La délivrance de la certification – du diplôme – se réalise par :

- la réussite à la formation ;
- au travers d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), de la reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD). Les demandes de VAE-RATD sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers.

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, titulaire de l'agrément de formation délivré par le ministre chargé de la sécurité civile.

Le diplôme est délivré par un jury qui analyse les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

Le jury est composé :

- du directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- d'un représentant de l'équipe pédagogique, rapporteur ;
- d'un spécialiste du domaine de la pédagogie n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;
- d'un représentant de chaque collège de grade présent dans la liste des stagiaires. Les représentants ne pouvant intervenir que pour leur propre collège.

Les évaluations, réalisées tout au long de la formation, pourront être prises en compte par le jury validant la formation.

En cas de non réussite lors des évaluations, constaté par le jury compétent, l'apprenant est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois à l'épreuve non validée. En cas de nouvel échec, constaté par le jury compétent, l'épreuve est invalidée. L'apprenant doit alors suivre à nouveau une formation lui permettant d'acquérir les compétences non acquises.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présent. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Diplômes

- L'apprenant ayant validé les épreuves de la formation IBN1 se voit délivrer, par le directeur de l'établissement organisateur de la formation, un diplôme, mention « Equipier d'intervention à bord des navires ».
- L'apprenant ayant validé les épreuves de la formation IBN1 associée à l'activité optionnelle « participer aux actions d'une unité IBN dans le cadre d'une EEI pour SMGA ou ANED » se voit délivrer, par le directeur de l'établissement organisateur de la formation, un diplôme, mention « Equipier d'intervention à bord des navires, option survie en mer de 1^{er} niveau ».

Les modèles de diplômes « Equipier d'intervention à bord des navires » avec, ou sans option « survie en mer » sont joints au présent référentiel.

Travaux du 20 octobre 2016

MODELES DE DIPLOMES

**Equipier d'intervention à bord des navires
(IBN1)**

**Equipier d'intervention à bord des navires
« Option survie en mer de 1^{er} niveau »
(IBN1-S)**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

DIPLOME

d'Equipier d'intervention à bord des navires

Le

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'accompagnement de proximité

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du..... déclarant que

M. né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences définies dans le référentiel de compétences **d'équipier d'intervention à bord des navires.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le

Nom de l'organisme de formation - IBN1 - Année - N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

DIPLOME

d'Équipier d'intervention à bord des navires

« Option survie en mer de 1^{er} niveau »

Le

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'accompagnement de proximité

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du..... déclarant que
M. né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences définies
dans le référentiel de compétences **d'équipier d'intervention à bord des navires.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le

Nom de l'organisme de formation - IBN1 - Année - N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

GLOSSAIRE

ANED :	Accueil de navires en difficultés
APP :	Atelier pédagogique personnalisé
CRM :	Centre de rassemblement des moyens
DGSCGC :	Direction générale de la sécurité civile et gestion de crise
DZ :	Zone d'atterrissage hélicoptère (Dropping Zone)
EEL :	Equipe d'évaluation et d'intervention
EPI :	Equipement de protection individuelle
FMPA :	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis
IBN :	Intervention à bord des navires
MSP :	Mise en situation professionnelle
NRBCe :	Nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique et explosif
PE :	Porte étanche
PT :	Point de transit
SIS :	Service d'incendie et de secours
SMGA :	Sinistre maritime de grande ampleur

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce référentiel par la DGSCGC est issue d'un travail collaboratif.

A ce titre, le Ministère de l'intérieur remercie particulièrement :

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), pilote du groupe de travail
Par ordre alphabétique, les entités qui ont participé : BMPM, DAM, EMM, EcASC, FNSPF

Nominativement, les membres du groupe de travail qui ont contribué à l'élaboration :

COUSIN	Christophe	SDIS 62
DESSERT	Jean-Claude	SDIS 56
ESSELIN	Philippe	SDIS 33
GROHIN	Eric	FNSFP
GRENAUD	Jean-Jacques	EcASC
GIORDANO	Yannick	SDIS 06
LECLET	Nicolas	SDIS 62
Le MASNE de CHERMONT	Aymeric	DAM
LECOMTE	Sylvain	CMP Cherbourg
LERAY	Nicolas	SDIS 44
MARTIN	Yannick	BMPM
MIAUX	Pascal	SDIS 62
PICART	Serge	SDIS 56
PRIOL	Richard	BMPM
RITTER	Jean-Marie	BMPM
VELU	Guy	BMPM
VENAIL	Frédéric	SDIS 17
WILLEM	Sébastien	DGSCGC
YVRARD	Maxime	DGSCGC
ZUKOWSKI	Thierry	EMIZ Ouest